

26 July 1580.

Resolution des Estats généraux
sur le Roy D'Espagne Des Indes
a nom du St. Roy D'Espagne regnera
a son Es. de Leis. Estats.

Sur le v. ar.

Quoy que pour la sécurité de assistance du Royaulme
de Portugal mes Regiments des Estats généraux
des parz des ayres troume Le royaume du presant
arce des raisonnables, des de caire en toutes forces
qu'il me se vult et se doit par forme de plarrant
ou publication, mais par industries plusieurs,

Il plara au St. Helms traire de brandes
de vouloir avec les bombardiers de quels le Royaulme
de Portugal pour ce est le Roy pour la
declaratoy pene y est ordonne p l'edict de
m.

Comme les parz des Roy de que l'un des
guerre, et que me les commens de pperution
de gens, Le St. Helms traire fera plus
avec le pperitoy des gens de guerre qu'il
peut faire de l'un de embargo, de
quelques villes de l'Espagne

Les Estats de l'Espagne qu'il leur
deplait & bon pour de n'avoir les nouvelles
correspondant a leur bon vouloir, et
pour la guerre qui se demaine de l'Espagne

Que le St. Helms traire de l'un
Le nombre qualite de quantite des navires
mentionnés au v. ar.

Estant en la Noelle des personnes in malades
Les Estats aduiseront de donner au C^{te}
un bon bon conseil & contentement

Les Estats estant par avis de la quantité
des armes que le C^{te} de Brabant voudra
faire transporter, lui donneront la main
de lui donner contentement

Les Estats estant par avis de
nouveaux p^{re}sentement pour de faire meilleurs p^{re}sent
de plus grande assistance au Roy d'Espagne
de Portugal, de ce que le C^{te} de Brabant
par son monnoie a seul p^{re}sent, fait
de donner le p^{re}sent de quelle p^{re}sent

Par Ordre des Estats
Gyver Houfflen